

**Message de la DGS - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé,
relayé par l'Afssaps aux Pharmaciens hospitaliers et libéraux.**

Recommandations sanitaires en lien avec le passage du panache radioactif aux Antilles et en Métropole

Depuis le 12 mars, des masses d'air faiblement contaminé qui résultent des rejets des réacteurs nucléaires accidentés de la centrale de Fukushima se déplacent, tout en se diluant, dans les courants atmosphériques de l'hémisphère nord.

Selon la dernière simulation réalisée par l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), ce sont les Antilles françaises qui devraient être touchées en premier, à partir du 21 mars, à des niveaux de concentration extrêmement bas, puis Saint-Pierre-et-Miquelon à partir du 22 mars. La France métropolitaine devrait être touchée à partir du 23 mars ; les niveaux de concentration les plus élevés attendus seraient de l'ordre de 1000 à 10000 fois moins que ce qui avait été mesuré en France le 1er mai 1986 après l'accident de Tchernobyl.

L'IRSN partage l'avis de l'Agence de l'Environnement des Etats-Unis, qui estime que ces concentrations seront sans conséquence sanitaire et environnementale. De plus, elles seront d'un niveau trop faible pour être détectées dans l'environnement par les 170 balises d'alerte du réseau Téléray de l'IRSN (mesures consultables sur le site internet de l'institut).

Dans ce contexte, les autorités sanitaires rappellent qu'il n'y a pas lieu de prescrire ou de délivrer de l'iode ou des compléments alimentaires en contenant. La prise d'iode stable, à titre de précaution, avant le passage du panache est inutile et déconseillée.

Pour en savoir plus vous-même et orienter les patients vers une information plus complète : <http://www.risques.gouv.fr>, www.sante.gouv.fr et <http://www.irsn.fr>

Source : Direction générale de la Santé
14, avenue Duquesne
75007 PARIS
Mars 2011